

Québec, le 9 septembre 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Pierre Tremblay, ing., MBA
Directeur, secteur science, technologie et innovation
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
ptremblay@acrqtq.qc.ca

Objet : Construction et réparation - Report au 1er octobre 2022 de la clause de galvanisation des éléments de glissements et accessoires pour glissières de sécurité semi-rigides

Monsieur,

Depuis plus de 15 ans, le Ministère exige que les matériaux cités en objet soient galvanisés avant le 1^{er} septembre de chaque année (article 18.5.1.3 du *Cahier de charges et devis généraux (CCDG) — Construction et réparation*). Or, en raison de différentes considérations portées à l'attention du Ministère, il a été décidé de reporter d'un mois l'exigence de galvanisation.

Ce report au 1^{er} octobre permettra tout de même d'assurer la formation de la patine zinc sur les éléments de glissement et les accessoires pour glissières semi-rigides avant l'arrivée de conditions climatiques défavorables.

Ainsi, l'entrepreneur doit utiliser seulement des pièces qui ont été galvanisées avant le 1^{er} octobre 2022 pour toute installation d'éléments de glissement (profilés d'acier à double ondulation et tubes d'acier), de pièces d'extrémité ainsi que d'accessoires d'une glissière, d'une section d'ancrage, d'une transition et d'un raccordement devant être effectuée avant le 31 décembre 2022.

Je vous rappelle qu'il est de la responsabilité des entrepreneurs de s'assurer qu'il n'y ait pas de rouille blanche au moment de l'installation des pièces (article 18.5.1.3 du *CCDG — Construction et réparation*).

De plus, il est important de vérifier que les pièces, à l'arrivée au chantier, soient empilées adéquatement et qu'elles soient entreposées convenablement afin de prévenir l'apparition prématurée de la rouille blanche (aération, écoulement de l'eau, etc.).

... verso

À cet effet, le document réalisé par l'American Galvanizers Association, présentant les bonnes pratiques pour l'entreposage des produits galvanisés, peut être consulté. Ce document est disponible au lien suivant : <https://galvanizeit.org/education-and-resources/publications/la-conception-de-produits-a-galvaniser-a-chaud-apres-fabrication-2010>

N'hésitez pas à me contacter si de nouveaux éléments sont portés à votre attention.



Frédéric Pellerin, ing., M. Sc.

- c. c. M^{mes} Caroline Fontaine, sous-ministre adjointe, SMECI
- Andrée-Anne Gabra, sous-ministre adjointe, SMSGAAER
- Valérie Maltais, sous-ministre adjointe, SMGPRRMM
- M. Jean Villeneuve, sous-ministre associé, SMT